

APPRENDRE À NAGER

La piscine municipale ouvre ses portes au public du 18 juillet au 30 septembre 2020 de 11h à 19h30.

Dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager en Charente », la mairie de La Couronne souhaite vous informer sur les différentes possibilités de faire apprendre à nager à votre enfant à la piscine municipale de La Couronne.

Je veux inscrire mon enfant à des cours de natation.

À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

Les maîtres-nageurs proposent des forfaits d'apprentissage aux enfants à partir de 6 ans.

QUEL TARIF ?

1 forfait de 5 séances au tarif de 50 euros.

Si vous avez droit au Pass'Charente Natation, il permet de régler le coût d'un cycle de natation de 10 séances. Pour tout renseignement sur le Pass, vous pouvez contacter la Maison des solidarités de votre secteur (pour la Couronne : 05 16 09 51 17).

Il y aura également cet été un « club été » en association avec le club d'Angoulême ANC, 3 soirs par semaine, où les jeunes nageurs pourront également se perfectionner avec un éducateur du club ANC.

Inscriptions directement à la piscine municipale à compter du 18 juillet au 05 45 67 23 81